

Kouang-tcheou fou eût à venir ou que je me plaindrais en temps opportun de ce singulier procédé. Peu d'instant après, en effet, il était chez moi : là la conversation s'engagea sur les motifs qui l'avaient porté à agir de la sorte. Sa réponse fut celle-ci : « M. Challaye nous a bien informé de votre arrivée, mais sur la demande que nous avons faite touchant votre grade, il nous a répondu que vous étiez un consul comme lui mais que la supériorité en était réservée à M. Dubois de Jancigny, lequel était grand Consul général de 2<sup>d</sup> ordre et grand ruban rouge du Roi de France. » D'un autre côté, le *Chinese Repository*, journal très répandu en Chine, portait au mois de janvier : *Agents étrangers : M. le Cl Db. de Jancigny, Commercial Agent. C. Alex. Challaye, Consul.*

Ainsi il était bien évident que le consulat de France avait été mis sous la tutèle (*sic*) de M. Dubois de Jancigny. Or c'est ce que je ne pouvais tolérer sans risquer de me faire passer pour un niais et sans concourir bénévolement avec ces deux messieurs à discréditer l'autorité dont le Gouvernement du Roi m'a revêtu. L'intrigue a été si singulièrement menée, je dirai même si habilement, qu'aujourd'hui je n'ose me présenter au Vice-Roi de Canton, M. Challaye m'ayant avoué qu'il aurait de la répugnance à paraître avec moi devant ces autorités, s'appuyant à cet égard sur l'invitation que je lui ai faite de n'avoir pas de relations avec elles dans le sens de ses actes antérieurs. J'ignore ce que M. Dubois de Jancigny et M. Challaye vont écrire à Paris. En rendant compte de quelques-uns des incidens de cette affaire à M. le Ministre des Affaires étrangères, j'ai voulu atténuer la gravité de la conduite de M. Challaye ; les égards que j'ai pour sa respectable famille et la crainte de nuire à un jeune homme qui débute, pour ainsi dire, m'ont obligé à des ménagements dont je ne le crois pas digne. Toutefois dans le cas où ces deux messieurs auraient cru devoir lancer contre moi une dénonciation dans le genre de celles contenues contre Mrs. Cécille et Page dans leurs lettres directes et entre autres dans celle de M. Challaye du 7 juin dernier, je vous prierai de vouloir bien communiquer celle-ci à M. Guizot, et à lui donner par conséquent un caractère officiel. J'oubliais de vous dire, M. le Directeur, que M. Challaye depuis la signature des inventaires, m'a refusé toute assistance pour le travail du consulat, quoique m'ayant